



Communiqué de presse

F3CCFD/Communiqué n°24/Paris le 29/07/10 à 17H

Résultats financiers France Télécom Orange : 1^{er} semestre 2010

La seule rentabilité financière ne doit plus être l'unique critère de développement de l'entreprise

France Télécom Orange vient de publier ses résultats pour le premier semestre 2010. Ces derniers correspondent aux objectifs du management et sont le fruit de la mobilisation des 180 000 salariés du groupe, dans un contexte de crise.

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est aujourd'hui clairement un des axes majeurs du directeur Général, Stéphane Richard. Une responsabilité sociale qui s'exerce envers ses salariés, mais, une responsabilité aussi vis-à-vis de ses clients et de la société. La CFDT milite depuis plus de vingt ans pour que la finalité de l'entreprise et ses conséquences sur la société soit posée. La CFDT attend que la RSE apporte des modifications importantes dans la gouvernance des entreprises, pour une meilleure prise en compte des intérêts des parties prenantes. L'intégration de ces objectifs de Responsabilité Sociale dans la rémunération des dirigeants de France Télécom Orange est, en ce sens, un levier utile.

Le renouveau de la négociation sociale et la création d'un Comité de Groupe Monde représentant l'ensemble des salariés du groupe dans le monde comme le plan d'embauche de 10 000 jeunes méritent aussi d'être salués. Ainsi, après plusieurs années de réduction des emplois (22 000 en trois ans) et l'altération des savoirs faire, l'intégration de jeunes salariés est un enjeu majeur de rajeunissement, mais aussi de transmission des compétences.

Toutefois, la CFDT estime que France Telecom tournerait le dos à ses objectifs affichés si elle ne mettait pas un terme rapide au plan social déguisé dans les boutiques de la société « Photo station et Photo services », qu'elle envisage d'acquérir. La CFDT estime également que l'entreprise ne saurait exclure de sa responsabilité la question de l'emploi et des conditions de travail parmi ses sous traitants notamment ceux des centres d'appels.

Enfin, la CFDT prend note de l'annonce d'un plan de distribution d'actions gratuites pour les salariés, mais estime que le maintien sur 3 ans d'un dividende à hauteur d'1,4 euros ne saurait répondre à lui seul et durablement aux objectifs affichés de retour à un niveau de l'action reflétant la juste valeur de l'entreprise. L'État premier actionnaire et premier bénéficiaire de la politique de dividende fort a une responsabilité dans la définition du cadre réglementaire français. Celui-ci demeure marqué, d'une part, par une instabilité forte et régulée par la seule jurisprudence et, d'autre part, par l'incertitude liée au financement du haut débit dans lequel l'entreprise exerce son activité en France.

Le maintien d'un niveau élevé du dividende ne saurait en tous cas se faire au détriment de la capacité d'investissement, de la croissance des emplois et de la qualité de service aux clients.